

# Éducation civique...

Les enfants, les adolescents ont, entre autres droits fondamentaux, celui de n'être pas endoctrinés. Cette affirmation ne relève pas d'un esthétisme idéologique qui pèserait peu face aux réalités de l'heure. Elle est au contraire profondément réaliste et il y va de notre survie.

Elle ne souffre de ce fait aucun compromis.

La Charte de l'École Moderne est claire sur ce point :

*« Nous sommes opposés à tout endoctrinement. Nous ne prétendons pas définir d'avance ce que sera l'enfant que nous éduquons ; nous ne le préparons pas à servir et à continuer le monde d'aujourd'hui mais à construire la société qui garantira au mieux son épanouissement. Nous nous refusons à plier son esprit à un dogme infallible et préétabli quel qu'il soit. Nous nous appliquons à faire de nos élèves des adultes conscients et responsables qui bâtiront un monde d'où seront proscrits la guerre, le racisme et toutes les formes de discrimination et d'exploitation de l'homme ».*

Aussi ne pouvons-nous que considérer comme une erreur le geste du ministre de l'Éducation Nationale se rendant à bord d'un bâtiment militaire en septembre dernier pour signer avec le ministre des armées un protocole d'accord instituant une commission permanente de travail entre les deux ministères, commission chargée, selon le Premier Ministre lui-même, de « mettre au point le contenu d'une formation qui doit être intégrée aux programmes scolaires » et de se pencher sur le contenu « antimilitariste » de certains livres scolaires.

Sur le contenu des manuels scolaires, nous sommes très critiques nous-mêmes et nous nous sommes en particulier associés aux dénonciations de leur caractère sexiste. Notre critique porte d'ailleurs sur l'existence-même de manuels scolaires, dont nous disons depuis longtemps qu'ils sont par nature des instruments de conditionnement. Mais ce qui nous inquiète ici, c'est que l'on parle d'y débusquer un soi-disant antimilitarisme, car nous savons que la définition de celui-ci a toujours été très large et a couvert bien des abus. N'aurait-on supprimé les tribunaux permanents des forces armées que pour leur substituer quelque chose de plus insidieux ?

Ce qui nous paraît tout aussi grave, c'est que l'on envisage d'associer l'armée à l'école pour une éducation civique de la jeunesse et que l'on englobe dans cette éducation civique une préparation morale à l'acceptation du service armé.

**Pour nous, l'éducation civique a pour unique but de former des citoyens conscients et libres de leurs choix. Nous ne voulons faire des enfants qui nous sont confiés ni des militaristes, ni des antimilitaristes. Nous ne voulons pas les prédéterminer à être de bons soldats ou des objecteurs. Nous voulons qu'ayant fait en situations réelles l'apprentissage des responsabilités et des rapports sociaux, ils puissent se déterminer librement sur les options politiques des peuples et sur la nature de leurs engagements individuels pour ou contre ces options, lorsqu'ils seront amenés à le faire.**

A un ministre qui a reconnu la qualité de notre apport au service du changement nécessaire de l'école, qui a manifesté son intérêt pour notre travail, nous devons dire notre opposition à une opération qui va à l'encontre des fondements de notre action, laquelle n'a jamais eu pour seul objectif un ravalement de façade des seuls procédés pédagogiques.

Nous ne nous permettons pas de douter de sa bonne foi. Mais nous disons qu'elle a pour le moins conduit en cette affaire à un choix qui a déjà fait maintes fois la preuve de sa nocivité.

Il ne s'agit pas ici d'é luder les problèmes que pose la défense des libertés et de la vie, sous le prétexte, avoué ou non, que notre pays vit aujourd'hui en paix et liberté relatives, dans un monde où les guerres et les dictatures sont plutôt les conditions normales de l'humanité. Ces enfants que nous essayons d'éduquer feront peut-être un jour le choix de prendre les armes pour défendre leurs droits. Nous-mêmes ne savons pas si nous ne devons pas faire ce choix avant eux pour défendre leur vie. Les massacres de Beyrouth sont là pour nous inciter à peser la gravité de telles questions.

Une armée, régulière ou non, peut être un instrument qu'un peuple se donne pour défendre sa vie et son identité. L'éducation civique doit rendre les futurs citoyens aptes à choisir d'user ou non de cet instrument, en pleine conscience de toutes les conséquences d'un tel choix, des engagements et des responsabilités qu'il implique.

Mais, instrument au service du peuple, une armée ne doit pas avoir autorité sur lui, si peu que ce soit, et donc ne peut ni ne doit intervenir dans l'éducation de ses enfants.